FRC 1995 9

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 14168

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR P. C. L. BAUDIN,

Député par le Département des Ardennes, Président de la Convention nationale.

EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 10 VENDÉMIAIRE.

Dans la séance du 11 *du même mois*, 3 *Octobre* (vieux style), *à l'occasion de la Fête funèbre célébrée en l'honneur des Députés morts victimes de la tyrannie*;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Le jour de la vertu succède enfin au jour affreux du crime. Nos infortunés collègues, immolés à la fureur des tyrans, vont recevoir, dans cette enceinte où l'on osa les proscrire, le tribut de regrets que nous devons à leur mémoire. Quels gages plus certains de tranquillité la Convention nationale peut-elle donner à ceux qui nourrissent ou qui

3. a. THE NEWBERRY LIBRARY

manifestent des inquiétudes sur le retour du régime désastreux de la terreur, que de consacrer cette journée à rendre des honneurs à ces hommes immortels, qui furent ses plus courageux adversaires et ses plus illustres victimes ! Que le souvenir récent des forfaits de la tyrannie excite une juste horreur, c'est un sentiment que vous partagez, Représentans du peuple, loin de songer à l'affoiblir : disons mieux, vous le consacrez aujourd'hui par une cérémonie plus imposante que ne le seroient vos décrets, vous donnez à ce sentiment un caractère en quelque sorte religieux ; et quand vous vous déclarez avec tant de solennité contre les assassins du 3 octobre 1793, quel homme de bonne foi pourra soupçonner que leurs maximes abominables reprendront une funeste influence ? Quoi ! lorsque vous venez d'opposer tant de sagesse à tant d'emportement, lorsque vous mêlez sans cesse le langage paternel de la persuasion à la voix de l'autorité qui vous appartient, lorsque vous n'usez qu'avec tant de circonspection des pouvoirs qui vous sont confiés, et que vous bornez leur exercice au maintien indispensable de la tranquillité publique, le spectre du terrorisme seroit évoqué du tombeau des monstres avec lesquels il fut enseveli ! l'on vous attribueroit le dessein de lui donner une vie nouvelle, et, à l'aide de ces alarmes trop facilement adoptées par des hommes foibles, on auroit enfin trouvé des prétextes pour justifier la résistance ! Hier encore, la Convention nationale a forcé de rames pour hâter de quelques jours l'entrée du vaisseau de la République dans le port constitutionnel ; et l'on ne seroit pas désabusé de la crainte chimérique d'un pouvoir révolutionnaire prêt à se signaler par de nouveaux excès ! La juste indignation qu'excitent dix-huit mois d'anarchie auroit-elle donc fait

oublier quatorze siècles de despotisme ? Les pages ensanglantées de l'histoire sont-elles arrachées ? Les cruautés de *Louis XI*, les massacres de *Charles IX*, le ministère sinistre de *Richelieu*, les désastres du règne de *Charles VI*, sont-ils des chimères ? Quelques démagogues féroces nous ont opprimés, ils ont arrosé la terre de la liberté ; vouons-les à l'exécration qu'ils méritent : mais soixante-sept rois ne nous ont-ils pas enfin désabusés de notre aveuglement ? Voudrons-nous encore que la nation française, quand ils auront épuisé sur elle leur vengeance, redevienne, sous leur joug, la proie d'une maîtresse ou le jouet d'un favori ?

L'eussiez-vous souffert, magnanimes défenseurs de la liberté, vous dont nous pleurons aujourd'hui la perte ? Vous aviez concouru, comme nous, à l'abolition de la royauté ; que n'avez-vous pu terrasser avec nous le monstre sur lequel nous avons vengé le coup meurtrier qu'il vous porta, et que ne pouvez-vous encore partager notre vigilance et seconder nos efforts dirigés également contre tout audacieux qui tentera de relever l'étendard de la terreur ou les enseignes de la monarchie !

Au milieu des premiers orages qui avoient, dès l'origine de la révolution, signalé l'explosion de la liberté, et parmi tant de patriotes célèbres qui se déclaroient pour elle, un homme s'étoit distingué par l'élévation de son génie comme par la force de son talent, tous les regards s'étoient fixés sur lui, et ses ennemis les plus acharnés grossissoient la foule de ses admirateurs. Il mourut à la fleur de son âge et au plus haut degré de sa gloire. Laissons à l'histoire et à la postérité le soin de fixer le rang qui lui appartient dans l'opinion. A peine étoit-il expiré, qu'un avorton s'élança pour se saisir de sa dépouille et succéder à sa renommée. Tant que

vécut Mirabeau., Robespierre resta confondu dans la foule des députés attachés à la cause populaire: il osa croire qu'après la mort de cet athlète il n'avoit plus de supérieur. Ce délire de sa présomption n'étoit pas un mystère, il lui fut reproché avec dérision dans le sein même du sénat. Tout concurrent devenoit à ses yeux un ennemi mortel. L'Assemblée constituante alloit disparoître, et le débarrasser de beaucoup d'hommes qui l'éclipsoient avec trop de facilité pour qu'on pût établir entre eux et lui de comparaison. L'attention publique se dirigeoit au dehors sur Brissot qui, déjà connu par des ouvrages trop décriés de l'aristocratie pour ne lui pas être redoutables, avoit achevé de la soulever contre lui par sa pétition signée sur l'autel de la patrie en faveur de l'établissement du gouvernement républicain. Sa réputation le précédoit à l'Assemblée législative où elle le porta, et tandis qu'il y devenoit l'objet de l'effroi comme de l'horreur de la cour, un autre monarque lui juroit ailleurs la haine la plus implacable. Le théâtre du combat fut une société fameuse par les services qu'elle rendit d'abord à la liberté, comme par les excès auxquels elle fut depuis entraînée, et qui devoient amener sa chute.

L'Assemblée législative commençoit ses travaux; et je dois cette justice à mes anciens collègues, que beaucoup d'entre eux, dignes par des vertus et des lumières de représenter la nation, étoient attachés à la constitution non parce qu'elle étoit monarchique, mais à la monarchie parce qu'elle étoit constitutionnelle. On doit respecter le scrupule qui les lioit à leurs sermens, et les plaindre de n'avoir pas assez senti que le premier de tous étoit de vivre libres, et que la constitution même le plaçoit avant celui de la maintenir.

A côté de ces hommes purs et de bonne foi,

des amis inquiets de la liberté, dont quelques-uns même avoient ouvertement pris le caractère de tribuns, précipitoient quelquefois leur marche vers un meilleur ordre de choses. Leur ardeur formoit, avec la circonspection des premiers, un contraste qui, dans une assemblée nombreuse et dans les agitations d'une révolution, devoit amener les défiances réciproques et créer une division de partis. Dans ce choc qui devenoit inévitable, on ne tarda pas à distinguer ces orateurs arrivés des rives de la Gironde, et à qui leur éloquence, comme leur conduite, assignoit un rang supérieur. Ils s'étoient prononcés énergiquement pour les droits du peuple; ils savoient les défendre avec courage, et au besoin avec véhémence, mais non pas avec emportement. Les coups qu'ils portoient étoient d'autant plus surs qu'ils étoient mesurés, et la conscience de leurs forces les rendoit étrangers à ces fureurs qui n'appartiennent qu'à la médiocrité.

Les trahisons de la cour préparoient la chute du trône; il s'écroula par les efforts même qu'elle avoit faits pour en recouvrer les monstrueuses prérogatives.

Quelle leçon pour le peuple français et pour nous-mêmes, Citoyens collègues! Sans nous arrêter à tant d'autres causes qui devoient entraîner la ruine de la constitution de 1791 par les élémens même dont elle se composoit, n'est-il pas évident qu'elle devoit périr quand des deux pouvoirs principaux formés par elle, l'un étoit trop foible pour la soutenir, et l'autre conspiroit pour la renverser? Patriotes qui venez d'accepter la constitution républicaine, pourriez-vous douter, d'après cet exemple, que sa durée ne dépende sur-tout des premières impulsions qui feront naître les habitudes si nécessaires à contracter dès l'origine, et comment

auriez-vous pu méconnoître combien il importoit, dans la formation du corps législatif, de fixer votre choix sur les fondateurs de la République ? O vous, qui que vous soyez, à qui le peuple vient de confier l'importante fonction de nommer ceux qui doivent le représenter, les destinées de la France sont entre vos mains ! puissiez-vous ne jamais perdre de vue que son bonheur et sa liberté vont dépendre de votre fidélité à ne lui donner que des législateurs républicains ! et vous qui serez chargés de la fonction non moins redoutable d'appeler au timon de l'État, au directoire exécutif, ceux auxquels seront remis de si grands pouvoirs et de si précieux intérêts, hésiterez-vous de croire que le premier de tous les titres qui doivent fixer votre suffrage sur ceux que vous désignerez, ne soit un attachement éprouvé pour la République ? En vain m'allégueriez-vous des qualités brillantes, une haute capacité, une réputation distinguée : César étoit un homme supérieur, et n'en devint pas moins un tyran ; Cromwel unissoit la valeur au génie, et il fut usurpateur. Loin de moi la pensée qu'il faille chercher dans la fange de la démagogie de l'ignorance et du crime, les soutiens du nouveau gouvernement ; mais gardons-nous de croire aussi que ce soit au sein de l'intrigue et des délices que se soient formés les hommes vraiment dignes de porter un fardeau qui suppose la longue habitude de toutes les vertus.

Qu'on ne m'accuse pas, Citoyens représentans, de perdre de vue mon sujet. Ce que j'ose vous dire, avec quelle force ne vous l'auroient pas fait entendre ces républicains zélés qui soupiroient ardemment pour l'établissement du gouvernement populaire, et qui luttèrent avec tant de courage contre les factieux ennemis de tout ordre durable !

Le tocsin du 10 août se faisoit entendre, et la foudre de l'artillerie grondoit autour de la Représentation nationale. Voyez avec quelle intrépidité Guadet, Vergniaux, Gensonné, partagent les périls de cette journée! Quelle contenance majestueuse, quelle sérénité! et en même temps quelle sagesse dans les mesures qu'ils proposent de concert avec Brissot, Lasource, Condorcet! Avec quelle rapidité les décrets se succèdent, avec quelle précision ils sont rédigés! L'Assemblée législative vous fut redevable, hommes aussi prudens que courageux, de l'avoir préservée de deux écueils contre lesquels la poussoient indiscrétement des patriotes dépourvus de ce discernement exquis auquel il étoit si facile de reconnoître tout ce qui partoit de vous. On proposoit *de prononcer la déchéance*, c'étoit un moyen indiqué par la constitution; mais ses rédacteurs l'avoient prudemment laissée muette sur la question de savoir de quelle autorité devoit émaner un jugement de cette importance. Supposé même que la compétence très-vraisemblable du corps législatif ne lui fût pas contestée, on tomboit dans la régence, c'est-à-dire dans les troubles d'une minorité, et l'on se livroit à la faction d'Orléans: on manquoit encore une fois l'occasion de fonder enfin la République. D'autres insinuoient que *l'Assemblée devoit se déclarer constituante*, c'est-à-dire usurpatrice d'un pouvoir qui bientôt auroit été méconnu. A ces suggestions téméraires, un conseil de sages substitue l'unique remède efficace, *la convocation d'une Convention nationale.*

Cependant des factieux s'emparent de la révolution qui venoit de s'opérer; ils la défigurent et la déshonorent. Une commune à la fois insolente et homicide, s'arroge l'autorité nationale. Ce ne fut pas assez pour elle d'avoir ordonné ces massacres

dont on ne peut parler sans frémir, et dont l'Assemblée législative essaya vainement de réprimer le cours (*) : Robespierre n'est pas rassasié de sang ; il veut le voir couler encore. Il vient à la barre dicter des ordres, rédigés en forme de pétition, pour l'établissement d'un tribunal extraordinaire. On le renvoie à la commission des vingt-un. Ceux qui la composoient lui résistent ; il s'emporte : *Eh ! bien*, s'écrie-t-il, *le peuple se vengera lui-même de ses ennemis.* — *Quand vous aurez obtenu*, lui répond Vergniaux, *le tribunal que vous demandez, je n'en tiendrai pas moins pour assassinés ceux dont il aura fait tomber la tête.* Homme juste et sensible, cette parole ne fut jamais pardonnée ; c'est elle qui te coûta la vie !

C'est sous ces lugubres auspices, c'est au milieu de ces horreurs, que la Convention nationale commence sa pénible carrière. L'invasion du territoire par les armées étrangères, la dissension entre les ministres, la lutte des factions qui s'agitent, tout concourt à transformer le sanctuaire paisible des lois en un théâtre de dissensions orageuses. Cette chaleur si naturelle et si légitime quand on défend les droits sacrés du peuple, mais qui se concilie si bien avec les égards et la décence, et mieux encore avec la cordialité, dégénéra bientôt en animosité, et prit le caractère funeste de l'inimitié personnelle ; la seule diversité des routes dans lesquelles s'engagèrent tant d'hommes qui tendoient au même but, fit naître entre eux la défiance, aigrit les soupçons, et prépara ce triste déchirement après lequel un

(*) Des commissaires furent envoyés aux prisons ; leur autorité fut méconnue. C'étoient les représentans Dussaulx et Audrein, tous deux membres de l'Assemblée législative, et depuis de la Convention.

corps de législateurs honorés du même caractère, investis des mêmes pouvoirs, chargés de la même mission, ne présentoit trop souvent que le spectacle de deux armées ennemies.

Le combat s'engageoit en effet de plus en plus, et chaque jour il devenoit plus violent. Loin de moi la pensée d'en indiquer le sujet, et d'en retracer les détails : que ne m'est-il donné plutôt d'en effacer à jamais le trop affligeant souvenir ! et qu'on ne croie pas qu'il fût question du vœu individuel de ceux que nous pleurons aujourd'hui, sur des questions dont on voulut faire la pierre de touche du patriotisme. Incapables qu'ils étoient d'obéir à d'autre voix qu'à celle de leur conscience, ni de former aucune coalition, ils avoient été partagés d'avis sur ces questions trop fameuses : aussi n'étoit-ce là qu'un vain prétexte. Le véritable crime, le crime irrémissible, étoit d'avoir voulu la prompte organisation de la République, quand Robespierre aspiroit à la dictature ; d'avoir démêlé dans l'ame sombre du tyran la soif du pouvoir dont il étoit dévoré ; d'avoir irrité son orgueil par leurs talens dont il ne pouvoit supporter l'éclat ; d'avoir enfin courageusement publié les vérités qu'il importe au peuple de connoître, au lieu de l'égarer par de basses flatteries.

Auguste vérité ! telle est donc ta destinée parmi les hommes ! L'oreille des peuples, comme celle des rois, s'offense de tes sages conseils ; et celui qui risque de s'en rendre l'organe, se dévoue à devenir importun, si bientôt il n'est accusé de trahison. Mais plus juste que les rois, qui veulent que sans cesse on les adule, le peuple se désabuse à la longue, et passe de l'enthousiasme à l'indignation contre ceux qui l'avoient trompé.

Comment ceux-mêmes qui en ont été témoins,

conçoivent-ils que Robespierre ait pu lui en imposer si long-temps ? La popularité ne se trouvoit ni dans son langage, ni dans ses manières ; ses discours éternellement polémiques, toujours vagues et souvent prolixes, n'avoient ni un but assez sensible, ni des résultats assez frappans, ni des applications assez prochaines pour séduire le peuple: que lui donnoit-il ? le spectacle des échafauds sur lesquels il traînoit ses propres ennemis, en les donnant pour ennemis du peuple.

Quoi ! c'est à ce titre que vous y fûtes conduits, vous ses représentans et ses intrépides soutiens, vous qui n'eussiez trouvé d'asile dans aucun pays gouverné par des rois, vous qui d'avance aviez préparé la République, vous qui la regardiez comme le terme de vos vœux et la source intarissable du bonheur des Français ! Ce temple des lois, où tant de fois vous aviez fait retentir la voix du patriotisme, ce même temple où nous sommes, se transforme tout-à-coup en une prison ; les portes en sont fermées pour entendre votre accusateur. Déjà vous étiez captifs ; un premier forfait vous avoit ravi votre liberté : il étoit trop important de vous éloigner, et il vous eût été trop facile de confondre l'audace du calomniateur. Quel regard sinistre présage qu'il va distiller le poison ! Il le vomit à grands flots ; et quand il essaie de vous flétrir, c'est sur sa propre tête qu'il appelle l'ignominie. Laissez au tyran auquel il rend ce honteux service, le soin de vous venger ; il saura lui faire sentir que celui qui s'est une fois vendu, doit à jamais ramper en esclave. Le jour viendra qu'à cette même tribune, où s'avilit celui qui prête contre vous sa voix au mensonge, il essuiera les humiliations que lui réserve le maître qu'il s'est donné.

D'autres suppôts du crime vont succéder au dénonciateur ; l'innocence est traînée devant une horde de brigands endurcis ; ils sont assis sur le trône de la justice ; ils prononcent ses oracles ; ils disposent de son glaive ; et, sans pâlir, sans frissonner, sans hésiter, leur bouche impure se résout à répéter, comme des jugemens, les ordres sanguinaires qui leur sont dictés ! Ah ! du moins les muets du serrail se bornent-ils à prêter leurs mains aux meurtres qui leur sont prescrits ; ils sont privés de l'organe par lequel des juges assassins, chez une nation policée, s'approprient les fureurs d'un despote. L'heure fatale est arrivée, l'appareil du supplice est préparé, le fer meurtrier est levé, le coup mortel les atteint, le crime est consommé, ils ne sont plus. Approche, tyran farouche ; viens repaître tes yeux impitoyables de cet horrible spectacle ! Considère les restes inanimés de ces victimes déplorables ! Leur sang que tu viens de verser fume encore ; la terre s'en abreuve à regret : hâte-toi de le boire ; il est la nourriture du tigre. Tu n'oses avancer ! le remords auroit-il trouvé quelque accès dans ton ame ? Ah ! le remords suppose au moins quelque foible reste de vertu. Lâche ! tes yeux craignent d'apercevoir l'échafaud : une voix que tu ne pourras plus étouffer, crie déjà dans ton cœur ; et t'avertit du sort qui t'est réservé. En vain tu t'efforceras de la réduire au silence, elle te poursuivra par-tout. Je te vois environné de gardes : eh quoi ! ne peux-tu sortir sans que tes jours soient menacés ? sont-ils plus précieux à la patrie que ceux de tes collègues, qui marchent sans suite, parce qu'ils sont sans effroi ? En vain voudrois tu nous déguiser celui qui t'agite : pour t'en distraire, tu vas accumuler les meurtres ; tu n'as pas fait un

tel pas pour t'arrêter, et le débordement de tes crimes fournira des objections contre cette adorable Providence, dont tu oseras proclamer le dogme consolateur !

Tel fut en effet, Citoyens représentans, le signal affreux d'un carnage qui ne devoit plus souffrir d'interruption. Jusque-là du moins avoit-on, par intervalles, laissé quelque repos à la faux de la mort ; on avoit conservé quelque apparence de respect pour les formes de l'instruction judiciaire ; quelques accusés échappoient de temps en temps au supplice : mais leur condamnation devint alors un besoin de tous les jours, et leur assassinat un spectacle nécessaire. L'exécrable nomenclature des proscrits fut un article essentiel pour tous les journaux, et il ne fut plus possible de s'instruire des victoires de nos armées qu'en souillant ses regards du recit des forfaits dont étoit marquée chaque journée. La Représentation nationale fournissoit à cette boucherie les membres que, tour-à-tour, on arrachoit de son sein ; toutes les parties de la République contribuoient à cet exécrable tribut ; un crêpe funèbre voiloit la France, et la douleur, partout réduite à se taire, n'osoit répandre de larmes qu'en se dérobant à tous les regards.

Citoyens de Paris, à Dieu ne plaise que nous aggravions, par des reproches, les regrets cuisans que doit vous inspirer votre facilité à suivre l'impulsion de vos séducteurs : calculez ce que coûte à la patrie, ce que vous coûte à vous-mêmes l'excès de votre confiance pour ceux qui vous entraînèrent à faire le siège de la Convention dans la journée du 2 juin ! Que les suites terribles d'un pareil attentat servent du moins à vous tenir en garde

contre quiconque essaieroit désormais d'établir, entre les représentans du peuple et vous, une lutte dont vous voyez quels peuvent être les effroyables résultats !

Pouviez vous donc ignorer les droits qu'avoient à votre estime, à votre reconnoissance, à votre admiration, ces hommes que vous aviez entendus avec tant d'intérêt, et dont vous aviez si souvent applaudi les discours ! Comment a-t-on pu vous persuader de venir les arracher du milieu de nous, et comment vous avoit-on aveuglés jusqu'à se servir de vous pour vous ravir à vous-mêmes les gardiens de votre liberté ?

Rappellerai-je ici les combats qu'avoit livrés pour elle ce Guadet dont la dialectique étoit si nerveuse, l'organe si parfait, le débit si naturel ? La nature lui avoit prodigué toutes les qualités extérieures pour parler en public ; mais c'étoient-là ses moindres avantages. Une ame forte et brûlante, pénétrée des grands principes de la liberté, et passionnée pour elle, imprimoit à tous ses discours cette marche rapide et sure à laquelle l'auditeur essaie en vain de résister.

Et ce couple si intéressant, qui donnoit des fruits précoces avec de si grandes espérances, il fut moissonné comme la fleur à peine éclose ! Ducos étonnoit par sa facilité, qui tenoit du prodige ; c'étoit un don précieux de la nature, mais ce n'étoit pas de sa libéralité qu'il avoit reçu la culture non moins étonnante qui le distinguoit : les langues anciennes et modernes, la littérature la plus variée, ornoit son esprit, enrichi d'ailleurs de beaucoup de connoissances, auxquelles il avoit encore ajouté par ses voyages ; son style étoit aussi formé qu'agréable, il s'en étoit fait un qui

lui appartenoit : ce qui est beaucoup plus rare à 26 ans, les principes de l'économie politique lui étoient familiers ; et dans toutes les sciences de raisonnement, on trouvoit déjà chez lui, avec beaucoup de justesse d'esprit, la maturité de la réflexion.

Boyer-Fonfréde, son beau frère et son ami, joignoit à une grande pénétration un tact sûr pour connoître les hommes et juger les événemens : il saisissoit, avec une sagacité peu commune, le moment de se présenter dans une discussion, avoit l'art de la fixer, de s'en rendre maître ; et souvent, au plus fort d'une lutte dont il étoit resté spectateur, il intervenoit pour lui donner une direction qui ramenoit tous les esprits au nouvel avis qu'il savoit ouvrir à propos.

La profondeur caractérisoit Gensonné : il avoit le grand sens de Caton, il en avoit aussi la vertu stoïque. Il s'étoit résigné à périr, croyant sa mort nécessaire pour assouvir la rage de la tyrannie, et rien ne put ébranler sa résolution. On vint l'avertir que Guadet avoit disparu : *Si le gendarme qui devoit le garder*, répondit-il, *est jaloux d'être auprès d'un député de la Gironde, il peut rester ici ; ma porte est ouverte, je ne suis point surveillé en ce moment ; et cependant je ne sortirai point de chez moi.*

L'aménité des mœurs de Rabaut Saint-Etienne le rendoit aussi aimable qu'il étoit d'ailleurs intéressant par un talent fécond et flexible, qui saisissoit toutes les convenances, et qui s'insinuoit avec douceur ; il n'étoit point de cœur ulcéré dont il n'eût guéri les blessures : mais que pouvoit-il contre une troupe de forcenés, apostés le 31 mai pour l'empêcher, par des urlemens, de vous éclairer sur les forfaits de la commune qu'il alloit dévoiler dans un rapport qui ne fut jamais entendu !

Ce n'est pas seulement la République, c'est l'Europe entière, ce sont les hommes instruits de tous les pays, pour qui la perte de Condorcet est un sujet de douleur ; s'il ne succomba point sous le glaive des assassins, il n'en périt pas moins victime de leur persécution, qui seule les flétrit d'un opprobre ineffaçable. Comme Fontenelle et comme d'Alembert, il avoit à la fois excellé dans les sciences abstraites et dans les lettres ; supérieur au premier dans la géométrie, au second dans la littérature, il l'étoit sur-tout par le génie rare dont il étoit doué. Toutes ses vues, toutes ses affections étoient portées vers l'établissement de la République ; il en fut le prophète, et contribua plus que personne à l'accélérer. Un tel nom mis dans la balance peut sans doute valoir celui de quelques écrivains, dont les uns l'attaquent à découvert, et et les autres ne conservent pour elle un respect forcé que pour la miner sourdement.

De combien d'autres proscrits j'aurois encore à vous retracer ici les services, et à vous rappeler les qualités estimables ! mais puis-je me taire sur cet orateur incomparable, ce Vergniaux si modeste, si simple, si parfaitement étranger à toute intrigue dont il ignoroit les routes tortueuses, et si ravissant lorsqu'il se faisoit entendre ! L'ordre lumineux des idées, le choix heureux et la facilité de l'expression, la teinte de sentiment qui se mêloit à ses discours, son geste, sa déclamation, tout le rendoit entraînant, et jamais la définition de Cicéron ne fut mieux applicable qu'à lui, c'étoit vraiment *l'homme de bien habile dans l'art de parler*. Je me borne à vous citer cette célèbre réplique dans laquelle son talent parut au plus haut degré, et dont le sujet n'est que trop analogue à la cérémonie

qui nous rassemble. Robespierre dans un discours écrit et préparé, mais qui n'étoit pas annoncé, attaque Brissot, Guadet, Gensonné et Vergniaux. Jamais rien de plus amer et pourtant de plus froid ne fut entendu dans cette enceinte. Tous ceux contre lesquels étoit dirigée cette diatribe dégoûtante, réclament le droit d'y répliquer à loisir. Vergniaux seul succède immédiatement à son dénonciateur, il réduit à huit chefs distincts et précis une accusation délayée dans une longue déclamation, les discute successivement sans les confondre jamais, répond victorieusement à tout, sans employer ni sarcasme, ni récrimination, sans se permettre de verser sur un adversaire si méprisable l'horreur qu'il méritoit, et il obtient le silence de l'admiration, non pas seulement de tous ses collègues, mais aussi d'un auditoire évidemment dévoué à son détracteur.

Les grands talens sont un présent dont le ciel gratifie ceux auxquels il les destine ; mais s'ils ont un droit particulier à nos hommages, honorons avant tout la vertu ; et sous cet aspect, tous ceux dont en ce jour nous déplorons la fin tragique, ont un droit égal à nos regrets, à notre estime, à notre vénération. Si je ne puis vous les nommer tous, qu'il m'est doux, en parcourant cette liste dont plus d'une fois mes yeux se sont détournés avec horreur, d'y retrouver les noms de ceux qui, enveloppés dans la même proscription, distingués par la même résistance, fidèles aux mêmes principes et non moins zélés pour les soutenir, méritèrent d'être l'objet des mêmes fureurs auxquelles ils ont échappé par miracle ! Vous les voyez au milieu de nous ces hommes flétris par la calomnie, poursuivis par la vengeance, réduits à mener une vie errante, à porter le poids de la haine

publique pour prix de leur dévouement au bonheur du peuple et à la liberté. Éprouvés par tout ce que le malheur a de plus cruel, ils ont eu la douleur de survivre à ceux dont ils avoient partagé la disgrace. Hommes courageux et purs, c'est à vous qu'il appartient de louer dignement les illustres collègues dont vous étiez les amis. Acquittez-vous envers leur mémoire d'un devoir encore plus sacré que celui de nous faire leur éloge; ils vous ont légué le soin de défendre, en leur nom, la République: puisez dans les souvenirs qui vous attachent à eux un surcroît de moyens et de forces; déployez contre l'anarchie qui jura votre perte, qui dirigea sur vous ses poignards; épuisez contre le royalisme qui vous destine les siens, l'énergie qui vous caractérise; qu'elle s'accroisse encore de tout ce qu'auroient fait vos amis pour le service de la patrie.

Et vous qu'une longue captivité sépara si longtemps d'avec nous, vous que les mêmes tyrans eussent dévoués au dernier supplice, si leur audace n'eût été retenue par le nombre effrayant des victimes, mêlez vos larmes avec les nôtres; mais prenez aussi votre part aux triomphes de cette journée! Elle est consacrée aux martyrs de la liberté; ce titre glorieux vous est dû. Vous n'avez pu retenir votre indignation à la vue des attentats commis contre elle; et ceux qui en étoient les auteurs vous ont arrachés à vos fonctions, traînés de prisons en prisons, abreuvés d'opprobes et d'outrages: par-là vous avez contracté l'engagement de servir avec d'autant plus de zèle une cause qui vous a coûté si cher. Vos souffrances, comme le sang de nos collègues, nous apprennent à braver les disgraces et la mort: mais ce sang si pur qu'ils ont versé, ces longues souffrances que vous avez endurées, nous apprennent aussi quel est le prix

de la liberté. Elle est acquise par trop de sacrifices pour que nous consentions jamais à nous la laisser ravir.

Représentans du peuple, j'entends les ombres plaintives de nos collégues immolés, qui nous demandent un sacrifice expiatoire. Hâtons-nous de nous presser autour de leur tombeau; ne foulons qu'avec respect leurs cendres révérées, interrogeons ces morts illustres sur le choix de la victime. --- Ah! nous répondent-ils, gardez-vous de verser du sang! Jusqu'à quand doit-il couler encore, et quand briserez-vous la faux impie qui nous moissonna? Votre première séance fut signalée par l'abolition de la royauté: que l'abolition de la peine de mort rende encore mémorable votre dernière journée. Les victimes qu'il vous faut immoler à notre mémoire, c'est la haine, le ressentiment, la vengeance. Que tous les hommes qui ont servi la liberté, et qui ne l'ont point déshonorée par le crime, sachent enfin pardonner à l'erreur, oublier les nuances d'opinion et les préventions de parti, pour ne former tous ensemble qu'une phalange étroitement serrée contre les ennemis de la République.

LOI

Qui ordonne l'impression et l'envoi du Discours ci-dessus.

Du 16 vendémiaire, l'an 4.e de la République française, une et indivisible.

LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE que le discours qui vient d'être prononcé par le citoyen *Baudin* (des Ardennes), son président, en exécution du décret d'hier, et à l'occasion de la

fête funèbre consacrée à la mémoire des députés morts victimes de la tyrannie, sera imprimé, envoyé aux départemens et aux armées, et distribué au nombre de six exemplaires à chaque député.

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux. Signé, ENJUBAULT.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 22 Vendémiaire, an quatrième de la République française, une et indivisible. *Signé* GENISSIEU, *président;* AUGER, PONS (de Verdun), *secrétaires.*

Certifié conforme :

Les Membres de l'Agence de l'envoi des Lois ;

Signé, *DUMONT, CHAUBE.*

Certifié conforme à l'exemplaire envoyé par l'agence de l'envoi des Lois, aux Administrateurs du District d

A NISMES, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE de J. B. GUIBERT et Compe., Imprimeurs du Département.